

Election du Conseil Municipal des Jeunes de Ceyrat

L'élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes (le 11^{ème} à Ceyrat) se déroulera le **2 février 2023**. Ce dernier sera composé de jeunes élus (es) qui pourront faire l'apprentissage de la citoyenneté à travers la définition et la réalisation de projets communs.

Composition et fonctionnement :

16 conseillers (ères) élus pour 3 ans (6 garçons et 6 filles), répartis à égalité et à parité (3 garçons et 3 filles) par école élémentaire entre Ceyrat et Boisséjour et (2 garçons et 2 filles) pour le collège de Ceyrat.

Les conseillers auront la possibilité de former des commissions. Celles-ci prépareront un projet qui sera présenté et approuvé par l'ensemble du CMJ. Les conseillers suivront leur projet et en assureront la réalisation. Pour cela les jeunes seront accompagnés dans leur démarche par des adultes, élus (es) séniors et les services municipaux.

De plus le CMJ se réunira plusieurs fois par an, en présence du Maire senior ou d'un de ses représentants, afin de faire émerger et aboutir des projets.

Qui peut être électeur ?

Tous les jeunes de CE2, CM1 et CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires de Ceyrat et Boisséjour ainsi que tous les élèves de 6ème et de 5ème du collège Henri Pourrat de Ceyrat domiciliés sur la commune. Ces élèves seront inscrits automatiquement sur les listes électorales.

Qui peut être candidat à l'élection?

Les jeunes de CM1 et CM2 des écoles de Ceyrat et Boisséjour ainsi que les 6^{ème} du collège de Ceyrat, inscrits sur les listes électorales et résidants sur la commune de Ceyrat. Pour cela il suffit de :

- Remplir une déclaration de candidature signée du candidat et de ses parents, accompagnée d'une profession de foi (projet, idée) sur format A4 – *Voir formulaire type ci-joint*.

La déclaration de candidature peut être :

- Téléchargée sur le site internet de la ville : <u>www.ceyrat.fr</u> rubrique la mairie à votre service/documents utiles/Ecole
- Retirée à l'accueil de la Mairie, ou auprès des animateurs périscolaires des écoles élémentaires.

Les candidatures peuvent être déposées : Sur les sites des accueils périscolaires des écoles ou à l'accueil de la Mairie de Ceyrat (8h30-12h00 / 13h30-17h00) ou envoyées par mail (cmj@ceyrat.fr) avant le 19 janvier 2023 à 17h00.

Elections: 2 février 2023

3 bureaux de votes seront ouverts : ✓ Mairie de Ceyrat (2) ✓ Collège de Ceyrat (1)

Les élèves des écoles élémentaires voteront sur le temps scolaire avec les enseignants en se déplaçant directement en Mairie.

Les collégiens voteront au sein du collège dans un bureau de vote prévu à cet effet.

Dépouillement des votes (ouvert au public) : 2 février 2023 à partir de 17h30 en Mairie.

DÉCLARATION DE CANDIDATURE



Election du Conseil Municipal des Jeunes – CMJ 02/02/2023

1 projet, 1 idée ou 1 profession de foi.